



Conseil d'administration du 5 décembre 2017

## Rapport de présentation du budget 2018

Lycée François Villon  
16, avenue Marc Sangnier  
75014 PARIS

Dossier suivi par  
Olivier GALTIER  
Téléphone :  
01 53 90 25 00  
Télécopie :  
01 53 90 25 10  
Courriel :  
int.0750690t@ac-paris.fr

### Structure :

Le budget de la cité scolaire François Villon est composé du budget du lycée et de celui du collège. Chacun de ces budgets doit être voté séparément par le conseil d'administration de chaque établissement.

L'agence comptable François Villon a été dissoute le 30 avril 2014, la cité scolaire est désormais rattachée à l'agence comptable du lycée Lavoisier (Paris, 5e).

Le budget 2018 vous est présenté selon le nouveau cadre budgétaire et comptable, cadre mis en place depuis 2012. Ce nouveau cadre budgétaire inclut, en section de fonctionnement, trois services généraux : Activités Pédagogiques (AP), Vie de l'Élève (VE), Administration et Logistique (ALO) et deux services spéciaux : Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) et Service des Bourses Nationales (SBN).

À la rentrée 2017, le lycée François Villon accueillait 509 élèves, répartis en 21 classes.

### Évolution de la dotation du Conseil régional :

La dotation initiale 2018 telle qu'elle nous a été notifiée est globalement en hausse de 4,22% pour un effectif en hausse de 12,97%. Cette hausse s'explique principalement par une augmentation de la dotation « Pédagogie » (plus précisément, par une augmentation de la « Dotation solidarité »). Pour mémoire, cette légère hausse suit deux années stables et, surtout, deux années de forte baisse de la dotation (en 2015, la DGF était de 124.142,00 euros ; en 2014, elle était de 231.871,00 euros).

Elle n'a pas été modifiée dans sa structure :

- Activités pédagogiques :
  - Dotation globale : 38.996,00€ (forte hausse ; en 2017, nous avions 26.892,00€) ;
  - Dont :
  - Dotation solidarité : 15.798,00€ (forte hausse ; en 2017, 7.020,00€) ;
  - Dotation annexe médicalisée : 2.198,00€ (en hausse également ; en 2017, 1.445,00€) ;
  - Dotation EPS : 600,00€ (quasi identique à 2017).
- Administration et logistique :
  - Viabilisation / entretien / charges générales : 52.850,00€ (très légère hausse ; en 2017 : 52.480,00€) ;
  - Dont :
  - Dotations spécifiques : 7.338,00€ (légère baisse ; 2017 : 7.068,00€) ;

Total avant péréquation (en enlevant les dotations spécifiques listées ci-dessus) : 68.110,00€ (en hausse ; 2017 : 64.682,00€).

Total après péréquation : 73.052,00€ (en baisse ; 2017 : 76.897,00€).

Total global avec dotations spécifiques : 95.451,00€ (en hausse ; 2017 : 91.588,00€).

**Total global net** (après prélèvement pour fonds commun de 2.864,00€ et pour les équipements individuels désormais pris en charge par la Région de 1.337,00€) : **92.587,00€** (en hausse ; 2017 : 88.840,00€).

Le détail des différentes dotations permet d'observer :

- 1/ une augmentation importante de la dotation solidarité (+8.778€ ; elle fait plus que doubler) ;
- 2/ une augmentation également importante de la dotation annexe médicalisée (+753€).

Ces deux augmentations réunies représentent une hausse de 9.531,00€ et concernent le service Activités pédagogiques. En revanche, le service Administration et Logistique reste inchangé.

Après prise en compte des diverses péréquations, **cette hausse se ramène à 3.747,00€** que nous proposons d'affecter **pour 1.427,00€ au service AP et pour 2.320,00€ au service ALO** (ce qui compensera la diminution du reversement du collège François Villon dont la dotation initiale est en baisse).



### **Autres ressources :**

Étant donné que le lycée François Villon est support de la cité scolaire et que les services d'intendance, d'entretien et de maintenance sont communs au collège et au lycée, il est convenu d'ajouter à la dotation régionale un reversement de la dotation ALO du collège François Villon, ainsi que toutes les ressources propres liées à la location de salles ou de locaux (GRETA notamment).

Concernant le reversement du collège, celui-ci diminue sensiblement pour deux raisons :

1. la dotation initiale du collège est en baisse ;
2. nous avons préféré maintenir au même montant les ressources pédagogiques du collège, ce qui diminue d'autant le reversement au service ALO.

Concernant les ressources propres, celles-ci sont également en baisse parce que nous avons dû libérer certains locaux : ainsi, nous perdons les ressources liées à CHEF (Centre Hôtelier Emploi Formation), environ 13.000,00 euros par an et le GRETA M2S (Métiers de la Santé et du Social), environ 31.000,00 euros par an (très partiellement compensé par une augmentation des locations au GRETA CDMA [Création, Design et Métiers d'Art] suite à une réorganisation des locaux que nous louons). Pour cette raison, la ligne du service ALO consacrée à ces ressources est fortement diminuée ; il faut préciser qu'une partie importante est inscrite aux ressources du service AP pour les voyages scolaires (12.310,00€).

De plus, particularité de l'année 2018, l'hébergement du lycée Louis Armand dans les locaux du lycée François Villon se traduit par un reversement du lycée Armand vers Villon. Nos tutelles (Région Île-de-France et Rectorat de Paris) n'ayant pas imposé de solution, les négociations sont en cours avec la direction de Louis Armand ; la somme indiquée est donc probablement différente de ce qu'elle sera (nous avons toutefois fait une prévision basse pour éviter toute mauvaise surprise). Ce reversement sera inscrit au budget du lycée pour chacune des années où le lycée Louis Armand sera hébergé au lycée François Villon.

### **Services généraux / répartition des crédits**

Depuis la mise en place du nouveau cadre budgétaire et comptable (réforme NCBC en 2012 mise en route en 2014), un système de codes « activités » permet aux membres du CA d'avoir connaissance de l'origine des financements et aux tutelles de s'assurer de la bonne imputation des dépenses et des recettes.

Il existe trois codes :

- Le code « 0 » renvoie aux ressources propres (exemples : location de salles, participation des familles à un voyage).
- Le code « 1 » signifie financement par l'État (exemple : « 13COR » pour les carnets de correspondance). Dans la codification établie par l'État, le deuxième chiffre précise l'origine des crédits : pour le « 3 » crédits pédagogiques (programme 141) pour le « 6 » Vie de l'élève (programme 230).
- Le code « 2 » signifie financement par la collectivité de rattachement, la région Île-de-France.

Quoique versée par la collectivité de rattachement, la DGF n'est pas précédée du chiffre « 2 » (comme le sont les ressources affectées financées par la Région) car elle ne fait pas l'objet d'un suivi après le 31 décembre de l'année en cours. Les reliquats de crédits retombent dans le fonds de roulement (au même titre que les ressources propres). Au contraire, un crédit fléché (tel que « MLDS » pour le décrochage scolaire) voit son solde reporté en année N+1 en compte de classe 4. Ainsi, les bailleurs de fonds peuvent suivre son utilisation d'un exercice à l'autre et, éventuellement, demander son reversement (ce que fait la Région pour les subventions « Travaux » qui ont plus de trois ans).

### **Service ALO**

Le service ALO est globalement en augmentation, passant de 692.515,38€ à 921.090,53€. Ceci s'explique par les raisons suivantes :

- une forte hausse du reversement pour les charges communes du service annexe d'hébergement, la demi-pension étant davantage fréquentée du fait de la présence des lycéens de Louis Armand (nous utilisons les mêmes chiffres que ceux présentés dans le budget de Louis Armand) ;
- les reliquats de subventions spécifiques pour travaux sont plus importants qu'en 2017, notamment avec la subvention reçue pour la reprise des façades (200.000,00 euros).

Cette augmentation doit cependant être pondérée par les éléments évoqués plus haut (perte de certaines locations), par le fait que les subventions reçues au titre des travaux ne concernent que les travaux pour lesquels elles ont été versées (et non le service ALO tout entier), enfin par le fait que la fréquentation de la demi-pension risque d'être plus faible que le prévisionnel fondé sur les constatations de septembre 2017.

Si l'on isole la partie du service ALO réellement disponible, nous avons vu en introduction que la somme reçue dans la dotation régionale est quasi identique à celle de 2017 et que le reversement du collège est en baisse. Le reversement lié à l'hébergement du lycée Louis Armand compensera peut-être les pertes de locations, mais rien n'est sûr pour l'instant. Cela impose donc une grande prudence dans le suivi de ce service.

Nous maintenons le domaine « PROVIS » (à hauteur de 40.000,00€), provision pour les risques financiers liés aux contrats de photocopieurs actuellement en procès. Nous étudions la possibilité de reverser sur un compte de tiers (en classe 4) la somme provisionnée en 2017, de manière à diminuer l'impact de cette provision sur les ressources disponibles du lycée.



3/3

Enfin, le déséquilibre de ce service (-11.000,00€ en recettes par rapport aux dépenses) est dû aux amortissements non neutralisés (c'est-à-dire aux amortissements des biens immobilisés – dont l'achat unitaire est supérieur à 800,00€ hors taxes –, achetés sur fonds propres, donc non « neutralisés » par une subvention). Il s'agit là d'opérations pour ordre qui n'ont aucun impact sur le fonds du roulement du lycée.

#### **Service AP**

Au service AP, le domaine « DISCIP », dépenses pédagogiques par discipline, est de 38.122,00€, en hausse grâce à une meilleure dotation régionale.

Le domaine des subventions régionales spécifiques est actuellement vide, faute d'informations sur d'éventuelles subventions.

Le domaine « VOYAGES » est lui aussi en très nette diminution puisqu'il n'y a que deux voyages prévus en 2018 (le voyage au Danemark étant pris en charge sur les crédits spécifiques du micro-lycée). Contrairement à 2017, nous avons fait le choix de financer directement la participation du lycée sur les ressources propres (ce qui explique aussi les diminutions de la part occupée par ces ressources dans le service ALO), et non par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Les autres lignes du service AP n'appellent pas de remarques particulières.

#### **Service VE**

Le total du service VE est supérieur à ce qu'il était en 2017 parce que les reliquats de subventions spécifiques sont plus importants (ARDP pré-bac et post-bac surtout) et parce qu'il nous faut ajouter les crédits régionaux liés à la tarification adaptée selon le quotient familial (compensation entre les tarifs bas et le tarif « pivot »). Cela n'appelle pas de remarques particulières puisqu'il s'agit de ressources spécifiques, équilibrées en recettes et en dépenses, abondées autant que de besoin par nos tutelles.

#### **Services spéciaux**

Cette classification renvoie à des missions de service public qu'on ne retrouve pas systématiquement en EPLE. Il s'agit du Service de Restauration et d'Hébergement (SRH) et du Service des Bourses Nationales (SBN). Ces deux services sont équilibrés en recettes et en dépenses.

#### **Service SRH**

Le SRH, en forte hausse, est estimé à 371.211,43€ en 2018 (155.952,80€ en 2017) en dépenses et en recettes. Il s'agit d'une opération blanche : le lycée constate les produits des familles et des commensaux et prend en charge les dépenses de denrées et les reversements obligatoires.

Ce service est géré dans les conditions définies par la Région Île-de-France selon la convention qui nous lie. Les « Reversements sur Recettes de Restauration » (2RR, reversement d'une partie des tarifs I et J) et le Fonds Commun (FCRSH, 4.5%) sont budgétisés selon leurs règles. Le reversement au service ALO (charges communes) est désormais de 25%, suite au vote du CA du lycée le 29 juin 2017. Le reste des recettes est utilisé par le lycée pour l'achat des denrées.

Depuis la rentrée de septembre 2017, et pour toute la durée des travaux de restructuration du lycée Louis Armand, les demi-pensionnaires et les commensaux de ce lycée déjeunent à la demi-pension de François Villon. Les recettes au titre de la DP (à la fois élèves et commensaux) sont suivies dans le budget du lycée Louis Armand mais font l'objet d'un reversement à Villon (l'intégralité des recettes sauf les 4,5% du FCRSH et le reversement sur recettes de restauration, RR).

Ceci explique que le SRH soit très supérieur à ce qu'il était en 2017. Insistons toutefois sur le fait qu'il s'agit d'un budget prévisionnel fondé sur les chiffres de la rentrée 2017 et ayons à l'esprit que les difficultés rencontrées au premier trimestre – la lenteur du passage du self – risquent fortement de diminuer les inscriptions réelles à partir de janvier 2018.

#### **Service SBN**

Le service des bourses nationales est stable : 50.000,00 €. Le lycée réalise pour le compte de l'État la liquidation et le paiement des bourses attribuées aux élèves. Il sera augmenté ou diminué au réel des bourses constatées.

---ooOoo---

À Paris, le 25 novembre 2017

Le Proviseur :

Nicolas BRAY